



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Madame Stéphanie GODFROID** demeurant Rue de Limoges 90 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Rue de Limoges, 90 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section A n°488N12.

La demande vise les travaux suivants : **Transformation d'une maison d'habitation** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du permis d'urbanisation pour les raisons suivantes :

- les toitures devraient être de type traditionnel, à deux ou quatre versants ;
- la brique apparente de ton brun ne fait pas partie de la liste des matériaux autorisés ;

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- le volume secondaire devrait présenter une hauteur sous gouttière plus basse (min 15%) que celle du volume principal ;
- les volumes à toiture plate ne sont admis que comme éléments de jonction ou d'articulation entre deux ou plusieurs volumes à toiture à versants ou comme élément d'intégration au terrain ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38** ou **04/380.93.34**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 02 décembre 2024 au 16 décembre 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be